



Attestation dévolutive obligatoire pour fermer un compte bancaire

Par merliny, le **05/04/2013** à **13:11**

Bonjour, mon père est décédé en janvier et je m'occupe des démarches administratives. J'ai eu un certificat d'hérédité par la mairie (nous sommes 3 héritiers) ca ne posait pas de problème dans la mesure où il n'y a pas de biens immobiliers.

Il reste à peu près 13000 € à la date du décès, la banque me contacte en me demandant une attestation dévolutive délivrée par un notaire car le certificat d'hérédité n'est pas suffisant pour la remise des fonds en quote parts. Nous avons un remboursement de prêt voiture(6000€) ainsi que différentes factures, il restera 5000€ maximum sur ce compte une fois les factures déduites.

Pouvez-vous me dire si ce document est réellement obligatoire pour ce montant et le montant approximatif pour me procurer ce document?

Cordialement